



CCVS POUR SAUVER ET CONSERVER LES PLANTES RARES

Par Jean-François Coffin*



Le CCVS fête ses 25 ans ! Occasion de présenter cette association reconnue d'intérêt général dont le rôle est primordial dans la conservation des plantes rares ou peu connues. Son but est aussi de développer la constitution de collections végétales. Dans les coulisses de cette « institution », de nombreuses personnes ont développé et développent une énergie considérable avec peu de moyens. Mais la notoriété et l'efficacité sont au rendez-vous...

C'est en constatant la disparition irréversible de nombreuses espèces et variétés horticoles que des passionnés décident, à la fin des années 80, de créer le CCVS, Conservatoire des collections végétales spécialisées créé en 1989. « Ils se sont inspirés du travail réalisé outre-manche dans le cadre du National council for the conservation of plants and gardens, ce qui les a décidés à suivre leur exemple et à lutter contre cette perte de richesse », explique Françoise Lenoble-Prédine, l'actuelle présidente du CCVS.

Pour arriver au niveau d'aujourd'hui, plusieurs présidents du CCVS se sont succédé et se sont battus. S'il est impos-

sible de tous les présenter, citons le premier, Jean Laborey que cite Françoise Lenoble-Prédine : « nous sommes les héritiers d'un patrimoine végétal vivant, rassemblé par des générations de jardiniers, depuis les moines défricheurs et leurs jardins de simples, en passant par les grands botanistes et explorateurs et, plus près de nous, les hybrideurs de génie ! »

— ENCOURAGER ET ENRICHIR —

« L'objectif principal du CCVS est d'encourager la conservation des plantes rares ou peu connues mais aussi de développer la constitution de collections végétales spécialisées, de favoriser la connaissance et l'enrichissement du patrimoine végétal vivant, d'encourager l'introduction et la multiplication des plantes peu disponibles et de valoriser des collections de végétaux avec l'aide de scientifiques pour la conservation, la recherche et l'éducation », explique Françoise Lenoble-Prédine.

Au départ, un long travail a été de rédiger une charte des collections dans le but d'encourager les vocations de collectionneurs. Les collections concernent aussi bien des plantes ornementales que celles à usage alimentaire ou médicinal, sous forme de semences, de bulbes, de plantes

annuelles ou vivaces, d'arbustes, d'arbres sur leurs propres racines ou greffés. Une fois les collections repérées, le CCVS leur attribue un label (cf. encadré).

— ÉDUCER ET INFORMER —

« Nous considérons que l'aspect essentiellement répressif de la réglementation concernant la protection des plantes rares est insuffisant et sommes favorables au développement d'autres mesures », souligne Françoise Lenoble-Prédine. À commencer par l'éducation et l'information : charte, code de bonne conduite, articles, conférences. Mais aussi la sensibilisation des collectionneurs et le public à la destruction des biotopes et à la sauvegarde de la biodiversité. Le conservatoire organise également des missions d'information et de voyages botaniques pour découvrir la réalité des problèmes.

Une autre action du CCVS est d'organiser la mise en œuvre officielle, et sous contrôle, de la multiplication des plantes en danger, pour leur diffusion dans les collections.

Enfin, soulignons le magazine remarquable « Hommes & Plantes » qu'édite le CCVS dans le but de mieux faire connaître ses idées et son action. « Il mêle témoignages de collectionneurs ou de passionnés de plantes, articles scientifiques et reportages sur les végétaux dans leur biotope (in situ) ou en collections (ex situ), en France et à l'étranger », conclut Françoise Lenoble-Prédine. ■

<http://www.ccvvs-france.org/>

* Sources : CCVS et Françoise Lenoble-Prédine



LE CCVS EST PRÉSENT DANS DE NOMBREUSES MANIFESTATIONS, COMME ICI LORS DE L'EXPOSITION BOUGAINVILLE AU SÉNAT (PARTENARIAT CCVS/SÉNAT)
© S. BENROMDHANE



REMISE DE DIPLOMES AUX NOUVEAUX LABELISÉS DU CCVS PAR BERNARD CAPELLE À COURSON-CHANTILLY - © D.R.



FRANÇOISE LENOBLE-PRÉDINE, PRÉSIDENTE DU CCVS
© V. LEBOURGEOIS

DEUX NIVEAUX DE RECONNAISSANCE

La tâche première du CCVS est de recenser, puis d'évaluer, en leur attribuant un label, les grandes collections végétales à vocation botanique ou horticole.

Le CCVS dispose de deux niveaux de reconnaissance :

- « Collection Nationale CCVS », attribué à une collection d'intérêt national, qui satisfait à des critères d'excellence.
- « Collection Agréée CCVS », attribué à une collection qui doit encore s'enrichir ou dont certains éléments, relatifs à son mode de culture, sa gestion ou sa pérennité, sont encore insuffisants pour obtenir le label de « Collection Nationale CCVS ».

Le CCVS a, par ailleurs, entrepris un important travail d'informatisation des collections qui constitue son réseau et a abouti à la constitution d'une banque de données de plus de 45 000 taxons botaniques et horticoles.